

Maison des Services Publics  
Intercommunale  
31 Rue de Vire  
Aunay sur Odon  
14260 Les Monts d'Aunay  
Tél. 02.31.77.57.48  
Fax. 02.31.97.44.36  
E-mail. [as.dgs@pbi14.fr](mailto:as.dgs@pbi14.fr)

## COMPTE RENDU DECISION DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 20 février à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Vice-Président, suite à la convocation adressée le mercredi 14 février 2018.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16**

**ÉTAIENT PRÉSENTS : 10**

**AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 12**

**Étaient présents** : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, membres du bureau

**Absents excusés ayant donné un pouvoir** : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Gérard LEGUAY, Joseph DESQUESNE a donné pouvoir à Norbert LESAGE

**Étaient absents excusés** : Christian GABRIEL, Christophe LE BOULANGER,  
**Étaient absents** : Christine SALMON, Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.  
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.  
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

## TABLE DES MATIÈRES

|  |   |
|--|---|
| ADMINISTRATION GENERALE.....   | 3 |
| 20180220 : Approbation du compte rendu du 6 février 2018.....  | 3 |
| DECISION 20180220-1 : A.G : Commission : Demande de retrait de Monsieur DELAUNAY de la commission Ressources ..  | 3 |
| DECHETS ET RECYCLABLES .....   | 3 |
| DÉCISION 20180220-2 : DR : Engagement Contrat d'Objectif CITÉO – Seroc.....  | 3 |
| DÉCISION 20180220-3 : DR : Convention Recylum.....   | 4 |
| ENFANCE-JEUNESSE.....  | 4 |
| INFORMATION 20180220 : EJ : RAM : Nom du RAM de Les Monts d'Aunay .....  | 4 |
| DECISION 20180220-4 : EJ : TAP : Ouverture des ALSH de Villers-Bocage, Val d'Arry (Noyers-Bocage), Caumont-Sur-Aure (Caumont l'Éventé) et Les Monts d'Aunay (Aunay Sur Odon) les mercredis à la journée..... | 4 |
| CADRE DE VIE.....  | 5 |
| INFORMATION 20180220 : CDV : Logement : Subventions dans le cadre du protocole "Habiter Mieux" Inhari.....   | 5 |
| DECISION 20180220-5 : CDV : Point Info 14 : Conditions de fermeture des PI14 liées aux congés et formations des agents   | 5 |
| DECISION 20180220-6 : CDV : Agences Postales : Conditions de fermeture des agences postales durant les formations et congés des agents .....   | 6 |
| QUESTIONS DIVERSES.....  | 7 |

## ADMINISTRATION GENERALE

### 20180220 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 FÉVRIER 2018

Le compte rendu du bureau décisionnel du 6 février 2018 à la maison de services au public à Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon) est approuvé à l'unanimité.

### DECISION 20180220-1 : A.G : COMMISSION : DEMANDE DE RETRAIT DE MONSIEUR DELAUNAY DE LA COMMISSION RESSOURCES

Vu la délibération n° 20170118-5 composant la commission ressources,  
Vu la demande de Monsieur Pascal DELAUNAY, membre de la commission ressources, de se retirer de cette commission étant donné qu'il ne peut s'y rendre.  
Pour faciliter l'organisation des réunions, un planning a été établi fixant toutes les réunions jusqu'à la fin de l'année pour que les élus qui sont en activité puissent avoir une lisibilité sur les commissions. Il n'est effectivement pas possible de fixer l'ensemble des commissions en soirée.

**Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,**

## DECIDE

**ARTICLE 1 : D'ACCEPTER** la demande de retrait de Monsieur Pascal DELAUNAY de la commission ressources

**ARTICLE 2 : D'ADRESSER** la présente décision à Monsieur Pascal DELAUNAY

**ARTICLE 3 : D'ADRESSER** la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

## DECHETS ET RECYCLABLES

### DÉCISION 20180220-2 : DR : ENGAGEMENT CONTRAT D'OBJECTIF CITÉO – SEROC

- CITEO est né de la fusion de Eco Emballage et Eco Folio. C'est un organisme qui distribue des soutiens sur les recyclables (papier, journaux et emballages) en fonction des résultats de chaque territoire. Pour le SEROC cela représente environ 1,9 Millions € par an. Les soutiens sont calculés selon un barème qui est revu tout les 5 ans. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 le barème F est appliqué et il est plus contraignant que le précédent.
- En effet pour le SEROC une enveloppe de 460 000€ (soit 25% de l'enveloppe globale) est soumise à un contrat d'objectifs visant 3 objectifs précis :
  - 1) Augmentation du tonnage valorisé
  - 2) Amélioration de la performance Collecte + Tri : Diminuer les refus de tri, optimiser la collecte, etc...
  - 3) Extension des consignes de tri (ajouter des matières plastiques dans nos sacs jaunes = obligation de la Loi Transition Energétique pour 2025)
  - 4) Le Séroc doit signer ce contrat d'objectif pour le mois de mars 2018 mais il ne peut pas le faire sans l'engagement de ses adhérents vu les objectifs demandés. Le Séroc souhaite que PBI s'engage a ses cotés en mettant en place des actions précises.
  - 5) Actions proposées
    - Augmentation Tonnage Valorisé :
      - Augmenter et moderniser nos PAP Verre (subvention d'environ 12 000€ annuel par le SEROC pour équipements)
      - Caractériser les bennes en déchèterie pour améliorer le tri
    - Améliorer la performance
      - Formation des Ripeurs (dispenser par le SEROC = gratuit) dans le but de mieux collecter de façon à réduire le refus de tri (ne pas collecter des sacs faisant apparaître des défauts

de tri = coller une étiquette), passage des ambassadrices de tri sur 2 ou 3 périodes durant l'année 2018 (financement SEROC)

- Formation des agents de déchèteries
- Formation des agents d'accueil RI de PBI
- Extension des consignes de tri : Travail du SEROC

**Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,**

## **DECIDE**

**ARTICLE 1 : D'AUTORISER** le président à s'engager aux côtés du Séroc pour remplir les objectifs du contrat d'objectifs Citéo,

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** le président à signer tout document permettant au Séroc de signer le contrat d'objectifs Citéo.

**ARTICLE 3 : D'ADRESSER** la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

### **DÉCISION 20180220-3 : DR : CONVENTION RECYLUM**

Convention gratuite pour la collecte des ampoules et des tubes fluorescents.

Un prestataire collectait les tubes fluorescents dans le cadre du marché d'enlèvement, tri, élimination et valorisation des déchets collectés dans les déchèteries du Pré-Bocage – Lot n°5 : DMS.

Un avenant doit être fait avec celui-ci.

**Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,**

## **DECIDE**

**ARTICLE 1 : D'AUTORISER** le président à signer la convention RECYLUM.

**ARTICLE 2 : D'ADRESSER** la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

## **ENFANCE-JEUNESSE**

### **INFORMATION 20180220 : EJ : RAM : NOM DU RAM DE LES MONTS D'AUNAY**

#### **Vu en commission enfance-jeunesse du 17/01/2018**

Une consultation auprès des assistantes maternelles de PBI a eu lieu le mardi 16 janvier. Le RAM situé à la Maison de Services Au Public Intercommunale Les Monts d'Aunay et animé par Isabelle RENON est baptisé : « **Aux Monts des Lutins** ». Le journal du RAM s'appellera quant à lui : « **Monts Mag** ».

### **DECISION 20180220-4 : EJ : TAP : OUVERTURE DES ALSH DE VILLERS-BOCAGE, VAL D'ARRY (NOYERS-BOCAGE), CAUMONT-SUR-AURE (CAUMONT L'ÉVENTÉ) ET LES MONTS D'AUNAY (AUNAY SUR ODON) LES MERCREDIS À LA JOURNÉE**

#### **Vu en commission enfance-jeunesse du 17/01/2018**

#### **Contexte :**

La commission Enfance-Jeunesse s'est réunie le 17 janvier 2018 afin d'étudier l'évolution des temps scolaires pour septembre 2018 et l'impact qu'aura cette évolution sur l'ouverture des Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Considérant que la majorité des communes a fait le choix d'un rythme à 4 jours d'école par semaine à la rentrée 2018, il convient d'ouvrir les ALSH les mercredis à la journée.

**Objectif :**

Proposer aux parents un mode de garde suite à la réorganisation des temps scolaires.

**Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,**

## DECIDE

**ARTICLE 1 : DE VALIDER** le principe d'ouverture les mercredis à la journée dès la rentrée 2018 pour les ALSH de Villers-Bocage, Val d'Arry (Noyers-Bocage), Caumont-sur-Aure (Caumont l'Éventé) et Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon) ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

**ARTICLE 3 : D'ADRESSER** la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

## CADRE DE VIE

**INFORMATION 20180220 : CDV : LOGEMENT : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE "HABITER MIEUX" INHARI**

**Contexte :**

Monsieur le Vice-Président rappelle que le protocole « Habiter Mieux » s'inscrit dans la dynamique de la transition énergétique. Le dispositif permet de financer les travaux de rénovation avec les aides aux travaux de l'Anah.

Inhari accompagne ainsi les usagers dans leurs projets de rénovation : économie d'énergie, adaptation à la perte d'autonomie, etc.

• **Permanences :**

- Point Info 14 de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) : le 1<sup>er</sup> vendredi du mois, de 10h à 12h
- Point Info 14 de Caumont-sur-Aure (Caumont-L'Éventé) : le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois, de 10h à 12h
- Point Info 14 de Villers-Bocage : le 2<sup>ème</sup> mardi du mois, de 14h à 16h

**Objectif : Autoriser le versement de ces aides pour de nouveaux dossiers, préalablement reçus et éligibles aux aides de l'ANAH, afin d'améliorer plus rapidement l'habitat du territoire.**

Le service n'ayant pas reçu de demande de subventions, les membres du bureau n'ont pas lieu de prendre une décision.

**DECISION 20180220-5 : CDV : POINT INFO 14 : CONDITIONS DE FERMETURE DES PI14 LIÉES AUX CONGÉS ET FORMATIONS DES AGENTS**

**Vu en commission cadre de vie du 24/01/2018**

**Contexte :**

- Considérant les demandes de congés des agents des Points Info 14 (PI14), parfois aux mêmes dates, la commission Cadre de vie propose de statuer sur les conditions de fermeture des PI14 ;
- Considérant la nécessité de fixer les conditions de fermeture des PI14 lors des formations des agents ;
- Considérant la nécessité de déterminer et d'harmoniser les modalités de communication en cas de fermeture des PI14 ;

**Objectif : Assurer la continuité des services :**

- du Point Info 14 sur le territoire de PBI en l'absence des agents en cas de congé ou de formation.
- de la distribution des sacs d'ordures ménagères, actuellement assurée par l'agent du PI14 de Villers-Bocage, lors de ses congés d'été.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

## DECIDE

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le principe d'ouverture d'au moins un Point Info 14 durant les congés des agents ;

**ARTICLE 2 : DE NE PAS VALIDER** le remplacement des agents des Points Info 14 lors de la période estivale ;

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** le principe d'un roulement entre les agents des Points Info 14 pour la participation aux formations des partenaires secondaires (Ex : Armée de Terre, etc.) ;

**ARTICLE 4 : DE VALIDER** la fermeture de l'ensemble des Points Info 14 pour que les agents puissent participer aux formations des partenaires principaux (CAF, CARSAT, CPAM, CREAN, Pôle emploi, Finances Publiques) ou lorsqu'elles celles-ci portent sur un changement important de la réglementation ;

**ARTICLE 5 : D'ACCEPTER** les voies de communication suivantes, en cas de fermeture des PI14 :

- Affichages sur les portes et le site internet de PBI ;
- Informations par mail aux services administratifs de PBI et aux communes ;
- Information via la presse ;
- Panneaux d'affichage des communes ;
- Répondeur téléphonique

**ARTICLE 6 : D'AUTORISER** Monsieur le président à signer tout document y afférent

**ARTICLE 7 : D'ADRESSER** la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

**DECISION 20180220-6 : CDV : AGENCES POSTALES : CONDITIONS DE FERMETURE DES AGENCES POSTALES DURANT LES FORMATIONS ET CONGÉS DES AGENTS**

**Vu en commission cadre de vie du 24/01/2018**

**Contexte :**

- Considérant la nécessité de déterminer et d'harmoniser les modalités de communication en cas de fermeture des agences postales pour formation ou congé des agents ;

**Objectif :** Fournir à la population l'information la plus claire et lisible quant à la fermeture des agences postales, en cas de congé ou formation des agents.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

## DECIDE

**ARTICLE 1 : D'ACCEPTER** les voies de communication suivantes, en cas de fermeture des agences postales, pour congé ou formation :

- Affichages sur les portes et le site internet de PBI ;
- Informations par mail aux services administratifs de PBI et aux communes ;
- Information via la presse ;
- Panneaux d'affichage des communes ;
- Répondeur téléphonique

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le président à signer tout document y afférent

**ARTICLE 3 : D'ADRESSER** la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

## QUESTIONS DIVERSES

1. Ajout à l'ordre du jour du conseil communautaire du 21 février 2018 : BENT assujettissement TVA à 100%
2. Point sur évolution des locaux du BENT :
  - Évolution des travaux
  - Évolution des contrats de baux
  - Révision des loyers avec révision triennale
3. Retrait à l'ordre du jour : point 23 : Retour des potentiels acheteurs sur ZA Coulvain :
  - Coulvain signature à programmer pour compromis en juin
4. Culture Tourisme :
  - Informer la demande du CD14 pour la mise en place d'une étude pour école de musique en régie dans les 5 ans à venir afin de bénéficier des subventions.
5. RI :
  - Règlement à clarifier :
    - pour facturation en juin 50% de la part fixe et la totalité des sacs.
    - pour facturation en décembre 50% de la part fixe sacs complémentaires pris après la facture d'acompte + sacs supplémentaires (si non-paiement en régie).
6. Présentation du CA et du budget Déchets & Recyclables
7. Carte de déchèterie : la distribution est reportée, le service redevance incitative reviendra vers les communes pour une date de distribution.
8. Présentation des investissements inscrits au budget 2018.

**Affichage fait le 23 février 2018**

**Gérard LEGUAY**  
**Le Président**

Fin de la séance à 10h12